



PROCES-VERBAL N°07
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 10/03/2020

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN et Jacques VARLET

Excusés : Pierre BIENVENU & Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

07/04/2020

13/05/2020

11/06/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 27/03/2020

Le P.V n°06 est approuvé.

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HARLY – STADE MARCEL BIENFAIT 1 – NNI 023710101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- PV CDS du 16 Mars 2010
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 12 Février 2020 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HARLY – STADE MARCEL BIENFAIT 2 – NNI 023710102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- PV CDS du 16 Mars 2010
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 12 Février 2020 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HARLY – STADE MARCEL BIENFAIT 3 – NNI 023710103**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- PV CDS du 16 Mars 2010
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 12 Février 2020 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Septembre 2010
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 24 Janvier 2020 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAON – STADE MARCEL LEVINDREY 1 – NNI 024080101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 16/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 284 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LAON – STADE MARCEL LEVINDREY 2 – NNI 024080102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 12/11/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/02/2019.

Eclairement moyen horizontal : 121 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,46

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 27 Février 2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 3 – NNI 620410103**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/02/2030.

La Commission prend connaissance des tests du 18 Février 2020 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **AVION – SALLE CAPRON – NNI 620659903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 16 Juillet 2010
- PV CDS du 07 Mars 2018
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10 Mars 2030.

- **AVION – SALLE DES SPORTS YOURI GAGARINE – NNI 620659904**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Mars 2016
- PV CDS du 28 Octobre 2014
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10 Mars 2030.

- **AVION – SALLE LUCIEN THAVAUD – NNI 620659902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 28 Octobre 2014

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10 Mars 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

- **AVION – SALLE DES SPORTS MARCEL JORION – NNI 620659905**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- PV CDS du 19 Septembre 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 19 Février 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser :

- Tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout
- Plan des vestiaires cotés

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **DIVION – SALLE ANDREE CARON – NNI 622709901**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 17 Février 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **MERICOURT – SALLE TOMMIE SMITH – NNI 625709902**

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 19 Octobre 2017
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10 Mars 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

- **SAINT VENANT – SALLE DES SPORTS – NNI 627709901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 04 Février 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10 Mars 2030.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **MERICOURT – SALLE MICHEL BERNARD – NNI 625709901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 13 Septembre 2017
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut où le dégagement est réduit à 0.87m le long de la ligne de touche (extincteur) mais qui ne doit pas être à moins de 0.75m, protection comprise.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- o Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

2.4 Avis préalables

- **DIVION – STADE JULES MALLEZ 1 – NNI 622700101**

Cette installation est classée en Niveau 5V SYE jusqu'au 01/12/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 SYE et des documents transmis avec de nouveaux vestiaires.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet avec de nouveaux vestiaires pour la confirmation d'un classement de niveau 5 SYE de l'installation.

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 1 – NNI 621330101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/01/2030.

Eclairage moyen horizontal : 317 Lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Document joint :

- Rapport de contrôle électrique initial d'un contrôleur technique

La Commission demande la transmission d'une étude d'éclairage conforme à la réalisation (35 projecteurs en place contre 20 projecteurs au projet).

La Commission dans cette attente, prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 18 Février 2022.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 1 – NNI 625700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/10/2029.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 14 Février 2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/04/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 04/06/2020.

Eclairage moyen horizontal : 329 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPREZ – NNI 621190101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 11/06/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2020.

Eclairage moyen horizontal : 219 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CALONNE RICOUART – STADE STEPHAN LOJTEK 1 – NNI 621940201**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 12/12/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 31/03/2020.

Eclairage moyen horizontal : 130 Lux

Facteur d'uniformité : 0,30

Rapport Emini/Emaxi : 0,14

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 120 lux minimum & Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,7$ & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).
Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande à ce qu'un relamping et/ou un réglage des projecteurs soit réalisé pour en permettre le classement.

La Commission répertorie le classement de l'éclairage en E-entraînement.

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 1 – NNI 624270101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 26/04/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2020.

Eclairage moyen horizontal : 254 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,65

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **ANZIN ST AUBIN – STADE MARCEL PAUL 1 – NNI 620370101**

La Commission prend connaissance des photos indiquant que les travaux des parties manquantes de la main courante ont été réalisés.

Remerciements

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• FRUGES – SALLE JEAN LUC ROUGE – NNI 623649902

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05 Février 2020
- PV CDS du 23 Mars 2016
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 23 Janvier 2020 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10 Mars 2030.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

• LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 1 – NNI 625250201

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE avec les réserves suivantes à prendre en compte dans le projet:

- L'altimétrie du terrain devra permettre d'obtenir 2,44m sous la barre transversale en tous points
- La zone de dégagement derrière la ligne de touche doit être de 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré (but A8 rabattu)

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **FRUGES – SALLE ROUGE – NNI 623649902**

Cette installation n'a jamais été classée.
Éclairage moyen horizontal : 445 Lux
Facteur d'uniformité : 0,89
Rapport Emini/Emaxi : 0,85

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 22/05/2020.
Éclairage moyen horizontal : 234 Lux
Facteur d'uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **ST OMER – STADE GASTON BONNET 1 – NNI 627650101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 24/09/2022 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 12/04/2020.
Éclairage moyen horizontal : 253 Lux
Facteur d'uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour maintenir le classement E3 (Éclairage moyen horizontal : A maintenir : 320 lux).

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **WARDRECQUES – SALLE DES SPORTS – NNI 628759901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/03/2028 et l'éclairage est classé en Niveau EFutsal 2 jusqu'au 21/03/2020.
Éclairage moyen horizontal : 473 Lux
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• CLARY – STADE MUNICIPAL 1– NNI 590740201

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

• ESTREUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592150101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 20 Juin 2019
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Mars 2030 (dimensions de l'aire de jeu 100x62 sont insuffisantes pour un classement en niveau 5 : 105x68m et le vestiaire arbitre 6m² au lieu de 8m²).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante sur les 4 côtés du terrain

• HERGNIES – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 593010202

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Octobre 2018
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 10 Mars 2030 (dimensions de l'aire de jeu 101x60 sont insuffisantes pour un classement en niveau 5 : 105x68m - les vestiaires joueurs font 19m² au lieu de 20m² et absence de vestiaire arbitre qui ne permet pas le classement en Niveau 6).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

• MAUBEUGE – STADE DU PONT ALLANT 2 – NNI 593920702

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 10 Mars 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **TRITH ST LEGER – STADE EDMOND DELEPINE 1 – NNI 596030101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Mars 2030 (dimensions des vestiaires joueurs 14m² et 13m² et du vestiaire arbitre 6m² sont insuffisantes pour un classement en niveau 5).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DOUAI – SALLE TOUR DES DAMES – NNI 591789902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 30 Décembre 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10 Mars 2030 sous réserve des remarques suivantes :

- Mettre une protection mousse sur les deux largeurs derrière les lignes de but où les dégagements de sécurité sont inférieurs à 1m, mais qui ne doit pas être à moins de 0.75m, protection comprise.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **AULNOYE AYMERIES – STADE ERNEST LABROSSE – NNI 590330101**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 06/06/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 04 Février 2020 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS, réclamé par la CFTIS suite à une insuffisance en absorption de chocs indiquant une dureté du terrain provenant d'une usure du revêtement et/ou d'un manque d'entretien.

La Commission demande la transmission d'une photo attestant de la réparation du point de pénalty.

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAPINGHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591280101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la longueur du terrain à 46m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Flandres pour vérification de la modification de l'aire de jeu.

- **TOURCOING – STADE DE MELBOURNE 1 – NNI 595990601**

Cette installation est répertoriée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- PV CDS du 27 Octobre 2016
- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 25 Février 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 1er Juin 2020.

La Commission insiste sur la nécessité de la transmettre un PV d'essais concernant le nouveau revêtement avant le 1^{er} Juin 2020.

Sans ce document et passé cette date, l'installation sera mise en retrait de classement et aucune compétition ne pourra y être organisée.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

• **PROVIN – STADE FRANCOIS GRARD 1 – NNI 594770101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Mars 2010
- PV CDS du 16 Mars 2010
- Rapport de visite effectué le 10 Février 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- o Mettre aux normes le tracé de la surface de réparation à 16m50 et 5m50

• **WATTRELOS – COMPLEXE SPORTIF BEAULIEU 1 – NNI 596500301**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Mars 1998
- Rapport de visite effectué le 12 Février 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- o Tracer en arc de cercle les points de corner
- o Compléter les parties manquantes de la main courante ou interdire l'accès au public

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

• **MARQUETTE LEZ LILLE – COMPLEXE SPORTIF DU HAUT TOUQUET – NNI 593860302**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation Niveau 4 avec un terrain en pelouse naturelle avec de nouveaux vestiaires et d'un club house et des documents transmis.

La Commission émet les réserves suivantes :

- La protection de l'aire de jeu (main courante) devra être obstruée en partie basse
- Le tunnel de liaison entre vestiaires et l'aire de jeu devra pénétrer à l'intérieur du périmètre de l'aire de jeu de 1,50m
- L'altimétrie du terrain devra permettre d'obtenir 2,44m sous la barre transversale en tous points

La Commission observe que l'installation NNI 593860301 est en retrait de classement et ne permet pas l'organisation de compétitions.

La Commission **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

- **MONS EN BAROEUL – SALLE MONTAIGNE – NNI 594109904**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation Niveau Futsal 3 avec de nouveaux tracés afin d'obtenir une surface de jeu de 38mx18m.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau Futsal 3 sous réserve de la réalisation des travaux conformes au projet.

Pour son classement en Niveau Futsal 3, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement et faire l'objet d'une demande de changement de niveau une fois les travaux réalisés.

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **DUNKERQUE – STADE MARCEL TRIBUT 1 – NNI 591830101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Travaux jusqu'au 30/06/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 31/01/2020.

Eclairage moyen horizontal : 1075 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 2 – NNI 590090202**

Cette installation est répertoriée en Niveau Travaux jusqu'au 03/04/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 22/03/2020.

Eclairage moyen horizontal : 346 Lux

Facteur d'uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 4 – NNI 590090204**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 19/11/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 27/02/2020.

Eclairage moyen horizontal : 243 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

• **COMINES – SALLE EDMOND DECOTTIGNIES – NNI 591529901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/10/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité non datée.

Remerciements

• **DUNKERQUE – STADE MARCEL TRIBUT 1 – NNI 591830101**

Cette installation est répertoriée en Niveau Travaux jusqu'au 30/06/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 31/01/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Février 2020 et du plan d'implantation de la tribune visiteurs avec les indications de flux.

La Commission transmet l'AOP et le Plan à la CFTIS pour information.

Remerciements

• **LOOS – SALLE DES SPORTS GOMANNE – NNI 593609901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 11 Février 2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 3 – NNI 606120103**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 10/10/2019.

Eclairage moyen horizontal : 413 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 10/10/2019.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 26 Février 2020 de Mme Joëlle LEMY – Membre de la CDTIS attestant le remplacement des anciens buts par des nouveaux buts conformes au règlement des Terrains et Installations Sportives et **transmet le dossier à la CFTIS pour information.**

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MOLLIENS DREUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 805540101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Mars 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

- **PUCHEVILLERS – STADE COMMUNAL – NNI 806450101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 10 Mars 2030 (dimensions de l'aire de jeu 102x54 sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 : 100x60m).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mai 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **QUEVAUVILLERS – STADE FERNAND GAILLET – NNI 806560101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 19 Décembre 2019

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Avril 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

1.3 Changements de niveau de classement

- **HANGEST EN SANTERRE – STADE MARINA ET DOMINIQUE FERON – NNI 804150101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 28 Février 2020 par Mr Jean François DEBAUVAIS – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Mars 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2020 :

- Attestation Administrative de capacité

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 800010101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 24/05/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 24/01/2020.

Eclairement moyen horizontal : 374 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **RIBEMONT SUR ANCRE – STADE MUNICIPAL – NNI 806720101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 18 Décembre 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES